

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 2012

Etaient présents : Patrick BERNARD ; René PARISOT ; Valérie DEPIERRE ; Valérie ARBEL ; René BERNARD ; Jean-Paul GUIGNARD ; Marie-Thérèse MOUREY ; Philippe BULABOIS ; Yves REYNAUD ; Marie-Jeanne PITET.

Secrétaire de séance : Yves REYNAUD

Compte rendu de la séance précédente : sans observation

Convention SIDEC

Travaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures de communications électroniques -
Subvention du SIDEC - Convention de maîtrise d'ouvrage unique

le Maire expose :

Le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la Commune, pour réaliser l'opération :

Electrification Impasse la Croix

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu notamment le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEC n°1452 du 28 janvier 2012 portant sur les modifications de critères d'attribution des subventions pour les travaux d'électrification et d'Eclairage Public,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Approuve le programme de travaux défini conformément aux plans joints à la présente délibération.

Article 2 : Approuve le projet de convention, joint à la présente délibération, et notamment les conditions de participation financières précisées dans l'annexe de cette convention, et résumées ci-dessous :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION en €	PARTICIPATION S en €	MONTANT SIDEC en €	PARTICIPATION COLLECTIVE en €	AVANCE DE LA COLLECTIVITE SUR PARTICIPATION DE 80 % en €
RESEAU ELECTRIQUE	17 321,00 Soit 14 679,67 HT	ERDF : 5 976,00 RECUPERATION TVA: 2 641,00	-	8 704,00	6 963,00
ECLAIRAGE PUBLIC	6 237,00 Montant des travaux plafonnés à : 4 330,00	-	1 083,00	5 154,00	4 123,00
Montant total	23 558,00	-	1 083,00	13 858,00	11 086,00

Ainsi que les modalités de versement la participation financière de la collectivité précisées à l'article 4.3 de la convention :

- 80% à la date exécutoire de la présente convention ;
- 20% à l'achèvement des travaux.

Article 3 : Dit que les dépenses liées à la présente décision seront imputées au chapitre 23 du budget de la Commune

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au SIDEC selon les termes susvisés et à signer tout document relatif à cette affaire.

Branchements eau potable

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le devis de SOGEDO concernant l'alimentation en eau potable de deux parcelles de l'Impasse La Croix, d'un montant de 2 685,49 € TTC .

Entretien de la commune

Suite aux problèmes rencontrés pour l'entretien de la commune du fait que l'employé communal est sous le coup d'une suspension de permis de conduire et ne peut plus entretenir la commune avec le tracteur, le conseil étudie les possibilités pour assurer le travail à faire, et décide de convoquer l'agent pour un entretien avec le maire et les trois adjoints. Une mesure disciplinaire est décidée à son encontre.

Un courrier sera adressé au président de l'association foncière pour l'informer que la commune ne pourra pas entretenir les chemins de l'AF cette année.

Cadence d'amortissement de la carte communale budget M 14

Décisions modificatives n° 1 budget M 14 2012

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- que la durée d'amortissement concernant la Carte communale sera de 6 ans à partir de 2012
- les modifications suivantes sur le budget M 14 2012 :

Dépenses de fonctionnement : chapitre 042 compte 6811 = + 1409 et chapitre 023 = - 1409

Recettes investissement : chapitre 021 = - 1 409 et chapitre 040 compte 2802 = + 1 409

Demande de subvention la V'lotière : attente d'un bilan financier.

Nomenclature budgétaire

Le Conseil Municipal décide d'utiliser la nomenclature développée pour l'ensemble de ses budgets à partir du 1er janvier 2013

Achat défibrillateur

Convention de partenariat à signer avec la Fondation CNP Assurances

Le conseil municipal, vu sa délibération en date du septembre 2010 concernant l'achat d'un défibrillateur pour la commune, et vu le groupement de commandes organisé par la commune d'Arbois, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- demande au maire de commander un défibrillateur avec coffret pour installation extérieure et matériel nécessaire selon les tarifs communiqués pour un montant de 2 621,45 € TTC, plus un contrat d'entretien et de maintenance annuel de 106,44 € TTC.

- donne pouvoir au maire pour signer la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances permettant l'octroi d'une subvention de 650 € pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Informations

Cinézik : le conseil est d'accord sur le principe d'une projection pour le 15 août.

Commissions communales : le maire rappelle aux présidents de commissions de faire vivre leur commission.

Travaux assainissement : une réunion avec la ville d'Arbois est programmée.

Circulation route de Villette : un courrier sera fait au maire d'Arbois pour la mise en place de la signalisation concernant la limitation de vitesse.

Le secrétaire de séance,
Y. REYNAUD

Le maire,
P. BERNARD